

# Prêt d'honneur pour les créateurs et repreneurs d'entreprises

## INITIATIVE MONTREUILLOIS

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Montreuillois est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise qui se décompose en 3 étapes :

- l'accompagnement avant la création : analyse du projet, aide au montage de dossier, aide à la recherche de financement,
- l'accompagnement financier, sous forme d'un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie,
- le suivi : accompagnement après création pour limiter le risque d'échec.

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Montreuillois a pour objectif de renforcer les fonds propres du futur chef d'entreprise et finance le Besoin en Fonds de Roulement (BFR). Il vient en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux secteurs d'activité (commerce, artisanat, prestations de services, production, bâtiment, hôtellerie-restauration, etc...) quelque soit la situation du porteur de projet (sans emploi, salarié, chef d'entreprise, etc...) et la taille du projet.

S'il s'agit d'une reprise, l'entreprise doit avoir moins de 3 ans.

La création ou la reprise de l'entreprise doit être localisée sur l'une des Communautés de Communes Mer et Terres d'Opale, Opale Sud, du Montreuillois, du Canton d'Hucqueliers.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Besoins finançables :

- investissements : matériel, mobilier, agencements, aménagements, véhicules, informatique,
- stocks,
- trésorerie d'exploitation,
- fonds de commerce ou artisanal, parts ou actions de société.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur est compris entre 1 500 € et 15 000 €.

### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 12 à 60 mois, avec une possibilité de différé.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Montreuillois.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE MONTREUILLOIS

- Centre d'Affaires Aéroport International  
62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE  
Téléphone : 06 89 16 08 47  
E-mail : [contact@initiative-montreuillois.fr](mailto:contact@initiative-montreuillois.fr)